

N° 10 06 juin 2020

| | |
|----------------------|--|
| <i>Présent(e)(s)</i> | Alain Martin, Président Georges Le Glédic, Vice-Président Daniel Moulet, Secrétaire Général Patrice Le Clère, Secrétaire Adjoint Jérôme Peslier, Trésorier Jean-Charles Guérin, Evelyne Autin, Patrice Boutin, Jean-Luc Briand, Alain Chapelet, Patrick Denis, Didier Gantier, Dominique Goraud, Patrice Guet, Claude Hamon, Alain Le Viol, Dominique Pilet, Jean-Luc Rouinsard Mickaël Herriau, Président de la Commission de Gestion des Compétitions Jeunes |
| <i>Assistent</i> | Sébastien Duret, Directeur Administratif Claudine Guerlais, Secrétaire du Président/Comptable Karl Marchand, CTD PPF Rudolph Blanchard, Sébastien Cornuault, Thomas Régent, CTD DAP |
| <i>Excusés</i> | Lydie Chauvier Dr Yvon Couffin Guillaume Piednoir, co-Président de la Commission des Arbitres Olivier Bloino, Président de la Commission Technique |

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission compétente de la L.F.P.L dans un délai de 7 jours à compter de la publication de la décision.

Conformément à l'article 30 des Règlements des Championnats départementaux, le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Informé des décès de :

- M. Gilles GARNIER, ancien arbitre
- M. Bernard LE BIHAN, Président d'honneur et membre du bureau du FC Chabossière
- M. Philippe HERVY, membre du Comité Directeur de l'ES Pornichet
- M. Jacques LECLERC, membre du Comité Directeur de l'ES Pornichet
- La grand-mère de Sébastien CORNUAULT, CTD DAP
- La mère de Laurence PARE, membre de la Commission Féminine

Les membres du Comité adressent leurs sincères condoléances aux familles et aux clubs

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le Comité de Direction approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

| Date | Commissions | N°PV | Date parution |
|------------|---|------|---------------|
| 02/05/2020 | Comité de Direction | 8 | 07/05/2020 |
| 14/03/2020 | Commission des Arbitres – section Lois du Jeu | 6 | 14/05/2020 |
| 11/05/2020 | Commission du Statut de l'Arbitrage | 4 | 14/05/2020 |
| 11/05/2020 | Comité de Direction | 9 | 14/05/2020 |
| 11/05/2020 | Commission des Arbitres – section Lois du Jeu | 7 | 14/05/2020 |
| 12/05/2020 | Sportive | 25 | 14/05/2020 |

| | | | |
|------------|--|----|------------|
| 12/05/2020 | Bureau du Comité | 15 | 14/05/2020 |
| 13/05/2020 | Gestion des Compétitions Seniors Masculins | 22 | 14/05/2020 |
| 13/05/2020 | Gestion des Compétitions Entreprise | 3 | 14/05/2020 |
| 13/05/2020 | Gestion des Compétitions Seniors Futsal | 7 | 14/05/2020 |
| 13/05/2020 | Féminine | 12 | 14/05/2020 |
| 13/05/2020 | Gestion des Compétitions Jeunes Masculins | 19 | 20/05/2020 |
| 19/05/2020 | Bureau du Comité | 16 | 29/05/2020 |
| 29/05/2020 | Pré-compétitions U13 | 7 | 04/06/2020 |

2. Informations du Président

- **Achat de gourdes individuelles**

Suite à l'accord écrit des membres du Comité en date du 26 mai 2020, le District va remettre une gourde individuelle à tous ses licenciés des catégories U6 à U13 basés sur les effectifs des clubs à l'issue de la saison 2019-2020. Un communiqué a été adressé aux clubs ce jeudi 4 juin 2020.

3. Développement de la pratique Foot5

Suite au Groupe de Travail mis en place avec les Conseillers Techniques Départementaux, le Président de la Commission Technique et les Présidents des Commissions de Gestion des Compétitions Jeunes et Seniors Masculins, les CTD DAP présentent la mise en place d'une Coupe Foot5 pour la saison 2020-2021 :

- ⇒ Retour sur les différentes enquêtes fédérales et départementales
- ⇒ Format avec 3 tours sur 3 dates avec éliminations à chaque tour
- ⇒ Finalités à 16 ou 20 équipes

Le Comité donne son accord. Cette Coupe Foot5 devra s'inscrire dans le calendrier général en lien avec les Commissions organisatrices concernées. Les modalités règlementaires doivent être rédigées afin d'être proposées au Comité.

4. Gestion des Compétitions Seniors Masculins 2020-2021

Alain Le Viol présente l'organisation de la saison 2020-2021 en groupes de 10. Cette solution offre la meilleure alternative pour répondre à toutes les problématiques générées par la fin de saison 2019-2020.

Saison 2020-2021

Dates hors vacances scolaires (mi-septembre à fin mai) : 23

WE vacances scolaires : 12 (vacances octobre, décembre, février/mars, avril)

WE fériés : 2

Total de dates potentielles : 37 (si reprise possible mi-septembre)

Dates de compétitions nécessaires

Dates championnats District : 18 (groupes de 10) ou 26 (groupes de 13 ou 14)

Dates Coupe/Challenge du District* : 9

Dates a minima nécessaires championnats + coupes : 27* (si groupes de 10) à 35*

**Hors dates Coupes de France et Pays de la Loire*

**Hors dates des matchs remis*

Vu les Statuts de la F.F.F.,
Vu les Statuts du District de Football de Loire-Atlantique,
Vu la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 16 avril 2020,
Vu la décision du Comité de Direction du District du 11 mai 2020,

Au regard des éléments suivants,

- Augmentation exceptionnelle du nombre d'équipes par niveau compte tenu des aménagements liés aux descentes et le maintien des montées réglementaires,
- L'incertitude de garantir une reprise des championnats en septembre comme à l'accoutumée,
- Les difficultés de calendriers constatées compte tenu des conditions climatiques en période hivernale,

- La possibilité d'un nombre plus élevé de descentes de Ligue à l'issue de la saison 2020-2021 des équipes non descendues cette année,
- La possibilité de maintenir en 2020-2021 l'organisation de la Coupe du District « Albert Bauvineau » et du Challenge du District « Albert Charneau » dont les éditions 2019-2020 n'ont pas pu être achevées,
- La possibilité de laisser des dates de calendrier disponibles afin que les clubs puissent organiser des tournois et manifestations et ainsi compenser cette fin de saison difficile,
- La possibilité pour le District de proposer une nouvelle pratique avec la Coupe Foot5 Seniors Masculins.

Dans ce contexte, le Comité de Direction du 6 juin 2020 a validé à l'unanimité l'organisation des championnats seniors masculins (D1 à D5) en groupes de 10 équipes avec la création d'un 4^e groupe en Seniors Masculins D1. Si le nombre total d'équipes dans une division le nécessite, des groupes de 11 pourront être organisés.

Le Comité demande à la Commission de Gestion Seniors Masculins de travailler sur différents scénarii de calendriers en fonction des dates de reprise pour l'agencement des différentes compétitions.

5. Gestion des Compétitions Jeunes Masculins 2020-2021

Mickaël Herriau présente l'organisation de la saison 2020-2021 en groupes de 6. Cette solution offre la meilleure alternative pour répondre à toutes les problématiques.

Vu les Statuts de la F.F.F.,
 Vu les Statuts du District de Football de Loire-Atlantique,
 Vu la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 11 mai 2020,
 Vu la décision du Comité de Direction du District du 11 mai 2020,
 Vu les classements de fin de saison des championnats Jeunes Masculins,

Au regard des éléments suivants,

- L'impossibilité de garantir une reprise des championnats mi-septembre comme à l'accoutumée,
- Les difficultés de calendriers constatées compte tenu des conditions climatiques en période automnale et hivernale,
- La possibilité de maintenir en 2020-2021 l'organisation des Coupes U18 Jean Olivier et U15 Intersport dont les éditions 2019-2020 n'ont pas pu être achevées,
- La possibilité de laisser des dates de calendrier disponibles afin que les clubs puissent organiser des tournois et manifestations et ainsi compenser cette fin de saison difficile,
- La possibilité pour le District de proposer une nouvelle pratique avec les Coupes Foot5 U15 et U18.

Dans ce contexte, le Comité de Direction décide l'organisation des championnats jeunes masculins en groupes de 6.

Vu les Règlements des Championnats Départementaux Jeunes Masculins,

Pour la saison 2020-2021, lors de la première phase en catégories U15 et U18, le nombre d'équipes maximum par niveau est ainsi validé à savoir :

- U15 et U18 D1 Phase 1 : 24 équipes réparties en 4 groupes de 6
- U15 et U18 D2 Phase 1 : 24 équipes réparties en 4 groupes de 6
- U15 et U18 D3 Phase 1 : 36 équipes réparties en 6 groupes de 6

Le nombre d'équipes en D4 et D5 sera établi au regard des engagements par la Commission d'organisation. Les catégories U14, U16 et U17 seront définies en fonction du nombre d'engagements sur proposition de la Commission d'organisation au Comité de Direction.

Le Comité demande à la Commission de Gestion Jeunes Masculins de travailler sur différents scénarii de calendriers en fonction des dates de reprise pour l'agencement des différentes compétitions.

6. Classement des arbitres – Modalités

Patrice Guet explique le choix retenu suite au Bureau du 29 mai 2020

Vu le Règlement Intérieur de la Commission des Arbitres saison 2019-2020,
Vu le PV de la Commission des Arbitres suite à la présentation avec le Bureau du Comité du 29 mai 2020,
Vu le Bureau du Comité du 29 mai 2020,

Les Co-Présidents de la CDA 44 ont présenté aux membres du Bureau du District les propositions issues d'un groupe de travail de 5 personnes membres de la Commission des Arbitres, et les contributions des autres membres de la Commission réunis en visioconférence le lundi 25 mai 2020.

*Le Bureau a retenu la proposition « **saison 2019-2020 effective avec établissement d'un classement en juin 2020 prenant en compte toutes les observations effectuées** » et les mesures accompagnatrices concernant notamment les montées et descentes retenues pour cette fin de saison 2019-2020.*

Suite aux propositions retenues par le Bureau, le Comité de Direction valide :

- les adaptations du Règlement Intérieur nécessaires pour effectuer ce classement de fin de saison 2019-2020 qui permettront également pour les saisons futures de mieux anticiper les cas de saisons sportives partielles ou arrêtées définitivement avant leur plein achèvement pour des raisons indépendantes des Centres de Gestion.
- les mesures exceptionnelles proposées par la Commission des Arbitres pour le début de saison 2020-2021 concernant les observations prioritaires à effectuer et approuve l'établissement d'un nouveau classement des arbitres de District une fois toutes les observations prioritaires réalisables effectuées.

La Commission des Arbitres est chargée d'établir les classements des arbitres pour cette saison. Le Comité de Direction donne pouvoir au Bureau pour valider les classements.

7. Solde des comptes des clubs 2019-2020

Les rétrocessions des Coupes départementales, des droits liés aux déclarations des tournois, et de la régularisation des caisses de péréquation de D1 Seniors Masculins sont toutes effectives sur les comptes des clubs au 1^{er} juin 2020.

Les clubs sont informés sur leur accès Footclubs du solde de la saison 2019-2020 (débitaire ou créditeur). La régularisation du solde devra intervenir dans les deux mois (article 29 RG FFF).

8. Dispositions financières – Tarifs des engagements

En complément de l'Annexe 5 de la F.F.F.,
En complément de l'Annexe 5 – Dispositions Financières de la Ligue de Football des Pays de la Loire pour la saison 2020-2021, adoptée le 28 mai 2020,

Le Comité de Direction rappelle la décision prise lors du Comité de Direction du 2 mai 2020 de n'augmenter aucuns tarifs des engagements et des amendes réglementaires du ressort du District pour la saison 2020-2021.

| Objet | | Montant |
|--|---|-------------------------------------|
| Article Règlements Généraux du District de Football de Loire-Atlantique | | |
| 8.4 | Retard dossier confirmation d'engagement et desiderata | 30 € |
| 23 | Acompte pour un nouveau club engageant des équipes en compétition | 2 000 € |
| 30 | Cumul de fonction joueur et dirigeant au cours d'une même rencontre | Double du prix de la licence |
| 135 | Refus de mise à disposition des installations | 100 € |
| 139/219 | Non retour Feuille de match papier ou informatisée (FMI) | 30 € |
| | Non retour Feuilles de plateaux/composition football animation | 15 € |
| | Feuille incorrectement ou insuffisamment remplie (Dispositions D44 : alinéa 4) | 10 € |
| | - Absence de délégué au match | 15 € |
| | - Absence de responsable d'équipe | 15 € |
| | - Absence signature | 10 € |
| | - Non utilisation de la FMI | 30 € |
| | - Non présentation de tablette pour la FMI | 40 € |
| | - Non retour ou insuffisamment rempli "rapport d'échec FMI" | 40 € |
| 176 | Match amical - Amende pour un club utilisant un joueur non licencié | 60 € |
| 181 | Non réponse demande documents ou renseignements | |
| | par non réponse | 50 € |
| | par non réponse pour les commissions à caractère disciplinaire | 70 € |
| 181 | Non présence Assemblée Générale | Droit d'engagement de l'équipe 1ère |
| 181 | Non présence à une convocation devant une commission du District (non excusée au plus tard la veille) | 80 € |
| 181 | Non présence réunions obligatoires (non excusée au plus tard la veille) | 40 € |
| 187 | Fraude sur feuille de match | 250 € |
| 209 | Absence non excusée en sélection | 50 € |
| 219 | Refus de signature | 80 € |
| | Participation en équipes inférieures des clubs, sanctions : | |
| | Pour un club de D1 et D2 | 30 € |
| | Pour un club des autres divisions de District | 20 € |
| | Forfait toutes catégories en championnat | |
| | 1er forfait partiel | Droit engagement |
| | 2ème forfait partiel | Droit engagement |
| | 3ème forfait partiel (forfait général) | Double du droit d'engagement |
| | Forfait général direct après le début des compétitions | Triple du droit d'engagement |
| Article Règlements des Championnats | | |
| 15 | Retard du coup d'envoi pour des raisons administratives | 20 € |
| 26 | Equipe quittant le terrain avant le terme | 40 € |
| 21-25 | Match non débuté suite à défaut d'organisation | 15 € |
| 32 | Frais d'arbitrage non versé le jour de la rencontre | 50 € |
| Redevance forfaitaire Coupes | | |
| | Coupe du District "Albert Bauvineau" Challenge "Albert Charneau" | 20 € |
| | | 1/8ème de finale (x3) |
| | | 1/4 de finale (x4) |
| | | 1/2 finale et finale (x5) |
| | | 150 € |
| | | 200 € |
| | | 250 € |
| Autres | | |
| | Concours SSD - Notre Dame de Rezé | 10 € |
| | Absences arbitres à compter de la 2ème absence | 50 € |

ENGAGEMENTS COMPETITIONS DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LOIRE-ATLANTIQUE - SAISON 2020/2021 C20 - Juin 2020

Les engagements seront à saisir sur Footclubs - date d'ouverture à préciser

| Nom de compétition | Type de compétition | Montant total engagement |
|--|---------------------|--------------------------|
| Seniors masculins | | |
| Championnats D1 - D2 | Championnat | 160,00 € |
| Championnats D3 - D4 | Championnat | 140,00 € |
| Championnat D5 | Championnat | 120,00 € |
| Coupe du District "Albert Bauvineau" | Coupe | 60,00 € |
| Challenge du District "Albert Charneau" (si non engagé en Coupe) | Coupe | 60,00 € |
| Jeunes masculins | | |
| U18 - U17 - U16 - U15 - U14 | Championnat | 40,00 € |
| Coupe U18 "Jean Olivier" | Coupe | 30,00 € |
| Coupe U15 - INTERSPORT | Coupe | 30,00 € |
| Pré-Compétitions masculins | | |
| U13 Elite | Championnat | 27,00 € |
| U13 Critérium | Championnat | 27,00 € |
| Challenges U13 | Coupe | 20,00 € |
| U12 Critérium | Coupe | 27,00 € |
| Challenge U12 | Coupe | 20,00 € |
| Seniors Féminines | | |
| Championnats D1 à D4 | Championnat | 40,00 € |
| Championnat Foot à 8 | Championnat | 40,00 € |
| Coupe Féminine seniors | Coupe | 26,00 € |
| Jeunes féminines | | |
| U18F | Championnat | 40,00 € |
| Coupe U18 Féminine | Coupe | 26,00 € |
| U15F | Championnat | 40,00 € |
| Coupes U15 Féminine (à 8 et à 11) | Coupe | 26,00 € |
| U13F | Championnat | 27,00 € |
| Challenges/FF U13F | Coupe | 20,00 € |
| Football d'animation (Attention : ouverture des engagements différée) | | |
| Rassemblement éducatif U11 | Animation | 10,00 € |
| Rassemblement U11 Féminin | Animation | 10,00 € |
| Foot 5 - Foot 3 | Animation | - |
| Entreprise | | |
| Championnats du Lundi | Championnat | 120,00 € |
| Coupe du District de Foot Entreprise | Coupe | 40,00 € |
| Challenge du District Foot Entreprise | Coupe | - |
| Futsal masculin | | |
| Championnat Futsal | Championnat | 60,00 € |
| Coupe Futsal Masculin | Coupe | 30,00 € |
| Futsal féminine | | |
| Seniors Futsal Féminine | Championnat | 40,00 € |
| Coupe Futsal Féminine | Coupe | 30,00 € |
| Loisir | | |
| Rencontres Loisir "compétitions" | Rencontres | 40,00 € |
| Rencontres Loisir "détente" | Rencontres | 0,00 € |
| Coupe Loisir | Coupe | 40,00 € |
| Challenge Loisir | Coupe | - |
| Vétérans | | |
| Rencontres Vétérans | Rencontres | 30,00 € |
| Foot5 | | |
| Coupe Foot5 | Coupe | 30,00 € |

Le Comité de Direction rappelle

- Article 28 des Règlements Généraux – Dispositions LFPL :

« 3. Les clubs ne s'étant pas mis en règle au plus tard fin août voient leurs engagements refusés ou annulés dans les épreuves nationales et régionales.

Dispositions L.F.P.L.: Le montant des droits d'engagements fixé chaque année par le Comité de Direction figure en annexe 5.

Les engagements pour chaque épreuve devront être saisis sur Footclubs au plus tard à la date butoir fixée par la Commission d'Organisation et à défaut, le Comité de Direction. Les engagements saisis à partir du lendemain de cette date pourront être refusés par le Comité de Direction –ce refus étant insusceptible d'appel –et en cas d'acceptation, seront pénalisés d'une amende égale au droit d'engagement de l'équipe concernée.

Tout club qui soustraira une équipe engagée supportera, en plus des droits d'engagements, les frais de dossier dont le montant est équivalent à ces droits d'engagements. Les clubs ne s'étant pas mis en règle au plus tard fin août, passif inclus, voient leurs engagements refusés ou annulés dans les épreuves régionales et départementales. »

- Article 8.3 des Règlements de chaque compétition que :

« L'engagement d'une équipe ne sera retenu qu'autant que les droits en résultant, la cotisation du club et éventuellement le montant de la dette de la saison achevée, auront été versés ou prélevés. »

Si à la date de clôture des engagements d'une catégorie, le club n'est pas à jour de sa dette de la saison achevée, son engagement dans cette catégorie ne pourra être retenu.

Tout club ayant vu son engagement refusé à la date de clôture pourra, après régularisation des frais d'engagement, et du passif éventuel, demandé à être engagé dans la dernière division au plus tard 10 jours avant le début de la compétition. Cette disposition est également applicable en cas d'une compétition en plusieurs phases.

Le Comité de Direction dans l'attente des annonces gouvernementales et des dates de reprise possibles des compétitions pour l'élaboration des calendriers généraux décide :

Les clubs devront régler les droits d'engagement de leurs équipes au 30^e jour du mois qui précédera la reprise des compétitions, soit le 30 août pour une reprise en septembre, le 30 septembre pour une reprise en octobre...

9. Espace Noël Le Graët

Le Comité fixe les montants pour l'utilisation de l'Espace Noël Le Graët :

| Espace Noël Le Graët | | Montant |
|----------------------|-----------------------------|--------------------|
| Terrain Foot5 | En journée (club) | 30 €/heure |
| Terrain Foot5 | En journée (hors club) | 50 €/heure |
| Terrain Foot5 | A partir de 18h (club) | 30 €/heure |
| Terrain Foot5 | A partir de 18h (hors club) | 70 €/heure |
| Terrain Foot5 | Week-end (club) | 30 €/heure |
| Terrain Foot5 | Week-end (hors club) | 50 €/heure |
| Salle de Formation | 1/2 journée (club) | 50 €/demi-journée |
| Salle de Formation | 1/2 journée (hors club) | 100 €/demi-journée |
| Salle de Formation | Journée (club) | 100 €/journée |
| Salle de Formation | Journée (hors club) | 150 €/journée |

10. Campagne de subventionnement ANS 2020

Les demandes de subventionnement ANS 2020 (Agence Nationale du Sport, ex-CNDS) sont closes pour les clubs depuis le 31 mai 2020.

26 clubs du District de Football de Loire-Atlantique ont déposé un dossier représentant 53 projets. Ces dossiers sont en cours de vérification. Les pièces non valables ont été réclamées aux clubs concernés.

11. Appels - Pouvoir au Président du District

Le Comité de Direction donne tout pouvoir pour la saison 2020-2021 au Président du District de Football de Loire-Atlantique, ou en son absence au Vice-Président du District de Football de Loire-Atlantique pour agir en appel, appel disciplinaire ou dans le cadre de toute procédure prévue par les Statuts et Règlements de la Fédération Française de Football, notamment au titre IV des Règlements Généraux de la F.F.F. et à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F. conformément à l'article 22 des Statuts du District de Football de Loire-Atlantique.

12. Organisation des réunions de rentrée

| Secteurs | Dates | Horaires | Lieux |
|--------------------------------------|-----------------------|----------|----------------------------------|
| Championnats Seniors – Jeunes | | | |
| Tous secteurs | Vendredi 28 août 2020 | | Présentation vidéo exclusivement |

Les autres catégories seront organisées également en vidéo et fixées ultérieurement en fonction des dates de reprise.

13. Vie des clubs

| Groupements | | Clubs regroupés | Informations | |
|-------------------|--------|----------------------------|--|----------------|
| 560173 | 501979 | FC CHABOSSIERE | Sortie de l'US BUGALLIERE (527371) | Avis favorable |
| GF LOIRE ET CENS | 514875 | AS SAUTRON | | |
| xxxxxx | 512985 | ST PIERRE DE ST PERE EN R. | 4 saisons : 2020-2021 à 2023-2024 U12F à U18F | Avis favorable |
| GF ST-PERE OCEANE | 545404 | OCEANE FC ST MICHEL | | |

| | | Affiliations validées | Informations | |
|---------------------------------------|------------------|---|--|--|
| 560387 GJ LA BAULE COTE D'AMOUR | 551779 553847 | FC COTE SAUVAGE CROISIC/B US LA BAULE/LE POULIGUEN | 4 saisons : 2020-2021 à 2023-2024 U12 à U18 | Retour avis favorable LFPL 19/05/20 |

| Changement de titre | | Nouveau nom | Informations | |
|-------------------------|--|--------------------------------------|--|----------------|
| 500268 RC ANCENIS 44 | | RACING CLUB ANCENIS- SAINT-GEREON | Suite au changement de nom de la nouvelle commune | Avis favorable |

| Fusion-absorption | | Clubs | Informations | |
|--------------------------|------------------|---|--|-----------------------|
| 521399 ST HERBLAIN OC | 521399 602950 | ST HERBLAIN OC ASC AFFAIRES ETRANGERES | Projet de fusion complet reçu. Club absorbé : ASC Affaires Etrangères Nantes | Transmis à la LFPL |

14. Courrier

| Date | | Objet | Présence |
|-------------|--|----------------------------------|--------------------------------|
| 3 juin 2020 | M. DABIN Olivier Président US Guenrouët | Invitation Assemblée Générale | Le Président n'y assistera pas |

Prochain Comité de Direction : vendredi 19 juin 2020 à 18h00

Le Président,
Alain Martin

Le Secrétaire de séance,
Sébastien Duret


